

Bulletin communal

Année 2020 n°92

Date de parution : Août



Mairie de Saint-Romande-Codières

> tel. 04 67 81 30 50

mairiestroman@orange.fr

Sommaire

Editorial

Comptes-rendus des Conseils municipaux

Commissions municipales

Informations municipales

Travaux réalisés sur la commune depuis 2019

Informations des associations

Nature, culture

Editorial

Premier bulletin communal de cette mandature, beaucoup d'informations, de comptes rendus et des communications d'associations vous y attendent. Notre nouvelle équipe n'a pris ses fonctions que depuis trois mois, le 18 mai. Vous le savez depuis le 15 mars c'est à l'ancienne équipe municipale qu'est revenue la gestion de la commune.

Durant ces deux mois de confinement notre commune est restée vivante grâce notamment aux petits marchés du mardi et du vendredi des producteurs locaux en circuits courts qui ont permis de maintenir, en totale sécurité sanitaire, des liens précieux pendant cette période difficile.

Beaucoup de travail a déjà été réalisé, constitution de commissions, élaboration du budget, désignation des délégués auprès des structures dont dépend la commune, élection des présidents de ces même structures, quelques réunions en visioconférence, travail de pré-commissions, visites de sénateurs et sénatrices en vue de leur prochaine élection ... Un nombre inhabituel de Conseils ont eu lieu pour valider toutes ces actions, cette surcharge de travail a été assumée par notre petite équipe municipale, que Séverine, André et Alain en soient remerciés. Leur disponibilité, leur flexibilité, leur gentillesse n'a pas été prise en défaut, en ces temps d'individualisme cet engagement est remarquable.

L'été n'est pas fini, bientôt les Romanesques, pour cause de pandémie, de lourds dossiers nous ont permis de recevoir l'autorisation de la préfecture, l'équipe de l'association n'a pas démérité et contre vent et marée a fait en sorte que l'impossible soit possible. Sa programmation éclectique et de qualité vous réserve de magnifiques moments en toute sécurité sanitaire.

Le travail ordinaire de votre mairie reprendra donc en septembre. Les beaux projets ébauchés lors de la campagne électorale seront discutés et étudiés en commissions. Elles vous sont signalées par le présent bulletin, ainsi que par le forum framavox et le site de St Roman en cours de rénovation.

La pandémie qui frappe notre planète n'est pas terminée. Soyez prudents, ayez les bons gestes barrière. Signalez-nous les personnes en difficultés et n'hésitez pas à nous contacter pour tous problèmes. Bonne lecture!

Luc Villaret

Préparation de ce bulletin : Olivia Delanoë avec la contribution de :

Hélène Coussy, Séverine Debiée, Geneviève Decisier, André Elzière, Albin Gaucher, François Gaucher, Audrey Jeanjacques, Thierry Landes, Benoît Martens, Isa Odenhardt, Philippe Pibarot, Xavier Rouau, Odette Salery, Michel Tasset, Luc Villaret

Francis

Un mauvais accident... et un mauvais coup pour notre commune... Nous ne verrons plus le petit béret rouge.

Francis Sauzet s'en est allé le 31 décembre dernier. Issu d'une famille implantée de longue date au Devès, du côté de Peyredier, Francis était bien plus que le Président des chasseurs durant une dizaine d'années. Il était un lien entre les uns et les autres... Entre ceux d'ici et ceux d'ailleurs... Entre ceux d'hier et ceux de demain.

La vie collective, la vie publique est faite de ceux qui, comme lui, transmettent, font circuler la vie, entre nous.

Nous tâcherons de faire, sans lui, comme lui.

Nous saluons sa femme et ses filles.

Le Conseil municipal



Une vingtaine de nouveaux habitants à Saint-Roman

Tous les habitants de Saint-Roman et l'équipe municipale en particulier se réjouissent de l'arrivée de nouveaux habitants dans notre village.

Qu'ils soient les bienvenus!

Nous souhaitons organiser une rencontre au cours laquelle nous nous présenterons. En attendant, nous les invitons à se rendre à la mairie pour toute information qui leur serait utile.

Mairie

Heures d'ouverture de la mairie :

le mardi de 10h00 à 17h00 le vendredi de 13h00 à 18h00

Coordonnées de la mairie :

Mairie Le Village 30 440 Saint Roman de Codières tel. 04 67 81 30 50 mairiestroman@orange.fr

Le Secrétariat de la mairie est fermé les deux dernières semaines d'août (du lundi 17 au 31 août). Réouverture mardi 1er septembre.

Contact en cas d'urgence : 06 85 19 09 40 (Luc Villaret)

Comme vous verrez dans ce bulletin, nous avons beaucoup d'activités à Saint-Roman, bibliothèque avec toutes ses manifestations, Les Romanesques, Commissions municipales, Conseil municipal des jeunes.... et nous sommes toujours heureux d'accueillir de nouveaux bénévoles.

à Saint Roman de Codières 159 VOTANTS

Luc VILLARET Élu(e)	67,92 %(108 voix)
Isa ODENHARDT Élu(e)	66,04% (105 voix)
Geneviève DECISIER Élu(e)	65,41% (104 voix)
Olivia DELANOË Élu(e)	64.78% (103 voix)
Odette DUMAS Élu(e)	64.78% (103 voix)
Benoit MARTENS Élu(e)	64,15% (102 voix)
Thierry LANDES Élu(e)	63.52% (101 voix)
Xavier ROUAU Élu(e)	63.52% (101 voix
Jacqueline PERRIER Élu(e)	62,89% (100 voix
Gérard ETANCELIN Élu(e)	62,26% (99 voix)
Albin GAUCHER Élu(e)	62.26% (99 voix)
Frederic GOULEME	34,59% (55 voix)
Cécile CALVET	33.33% (53 voix)
Chantal LE GALL	33.33% (53 voix)
Beatrice LEFEBVRE	33.33% (53 voix)
Frédérick PASCAL	32.70% (52 voix)
Béatrice SORDOILLET	32.70% (52 voix)
Pierre BOISSIERE	32.08% (51 voix)
Beatrice PALENCHER	32.08% (51 voix)
Christophe DEBEIRE	30,19% (48 voix)
Fanette SEURAT	30,19% (48 voix)
Sophie LASNIER	29.56% (47 voix)



Conseil municipal de Saint Roman de Codières :

Luc Villaret et Thierry Landes et dans l'ordre : Olivia Delanoë, Odette Salery, Jacqueline Mazel, Benoît Martens, Albin Gaucher, Gérard Etancellin, Isa Odenhardt, Xavier Rouau et Geneviève Decisier

Conseils municipaux

Aux élections municipales du 15 mars 2020, deux listes ont été soumises au vote des habitants : la liste «Saint-Roman Sereinement» (Geneviève Decisier, Olivia Delanoë, Gérard Etancelin, Albin Gaucher, Isa Grand d'Esnon, Thierry Landes, Benoît Martens, Jacqueline Mazel, Xavier Rouau, Odette Salery, Luc Villaret), et la liste «Saint Roman par tous» (Pierre Boissière, Chantal Le Gall, Frédéric Gouleme, Fanette Seurat, Béatrice Palencher, Sophie Lasnier, Cécile Calvet, Christophe Debeire, Béatrice Lefebvre, Frédérick Pascal, Béatrice Sordoillet). La liste «Saint Roman Sereinement» a été élue au premier tour des élections municipales. Depuis, 4 Conseils municipaux ont eu lieu. Il ne sera fait ici qu'un résumé des sujets abordés, les comptes-rendus intégraux étant consultables en mairie.

Conseil municipal du 23 mai 2020

Présents: Mazel Jacqueline, Salery Odette, Etancelin Gérard, Odenhardt Isa, Rouau Xavier, Villaret Luc, Delanoë Olivia, Landes Thierry, Martens Benoît, Gaucher Albin

Absente excusée : Decisier Geneviève (procuration à Salery Odette)

Secrétaire de séance : Thierry Landes

1- Élection du maire

Luc Villaret est élu maire à la majorité absolue des voix

2- Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints

Sont élus adjoints au maire à la majorité absolue des voix .

- Thierry Landes, Premier adjoint
- Olivia Delanoë, Seconde adjointe
- Odette Salery, Troisième adjointe

3- Désignation des nouveaux représentants de la collectivité au sein de la Communauté des communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises

Sont désignés à l'unanimité des Conseillers communautaires :

- Luc Villaret, titulaire
- Thierry Landes, suppléant

4 - Désignation des membres de la commission des finances, marchés publics et appels d'offres

La commission, présidée par Luc Villaret, comporte :

- 4 titulaires : Luc Villaret, Thierry Landes, Benoît Martens, Olivia Delanoë
- 2 suppléants : Gérard Étancelin, Albin Gaucher

5 - Indemnités maire et Adjoints

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve :

- les indemnités de fonction du maire au taux de 25,5% de l'indice brut terminal de la fonction publique (991,80€/mensuel)
- les indemnités de fonction d'adjoints au maire au taux
 9.9 % (385.05€/mensuel)

6- Frais de déplacement et de séjour

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte le

remboursement aux membres du Conseil des frais occasionnés pour se rendre à des réunions hors du territoire.

7 - Désignation des nouveaux représentants du SIVOM Le SIVOM regroupe 7 communes : Sumène, Saint-Martial, Saint-Roman de Codières, Roquedur, Saint-Bresson, Saint-Laurent le Minier et Saint-Julien de la Nef. Il gère le personnel et la DFCI. Sont désignés :

titulaires : Thierry Landes, Benoît MartensSuppléants : Luc Villaret, Odette Salery

8- Désignation des nouveaux représentants du Groupement Forestier de Saint-Martial

Saint-Roman de Codières est le plus grand sociétaire du groupement avec près d'un quart des parts sociales. Sont désignés :

- titulaires : Benoît Martens, Luc Villaret

9 - Désignation des nouveaux représentants du SMEG30 (Syndicat Mixte d'électricité du Gard).

Sont désignés :

titulaires : Luc Villaret, Thierry Landessuppléants : Odette Salery, Isa Odenhardt

10 - Désignation des nouveaux représentants du SIVU Ganges – Le Vigan

Sont désignés :

- titulaire : Albin Gaucher- suppléant : Luc Villaret

11 - Désignation des nouveaux référents du Parc national des Cévennes

- titulaires : Xavier Rouau, Olivia Delanoë

12 - Droit à la formation des élus

Il est décidé de plafonner le montant des dépenses totales de formation à 4% du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus.

Questions diverses

- Délégation de fonction d'état-civil : Thierry Landes, Isa Odenhardt, Odette Salery
- Participation de la commune depuis le 1er janvier 2020 au Cdpenaf, association des communes gardoises de montagne oeuvrant pour la protection des espaces naturels agricoles et forestiers.

Conseil municipal du 12 juin 2020

Présents : Villaret Luc, Landes Thierry, Delanoë Olivia, Salery Odette, Decisier Geneviève, Odenhardt Isa, Martens Benoît, Rouau Xavier, Mazel Jacqueline, Gaucher Albin

Absent : Etancelin Gérard

Secrétaire de séance : Olivia Delanoë

1 - Maison Soulier, maison des associations

Le Conseil municipal, après exposé du maire et débat, décide de ne pas inscrire au budget prévisionnel 2020 la somme de 37 000€ à la réhabilitation de la maison Soulier, et décide d'attribuer cette somme à l'aménagement de la salle polyvalente communale dite « La Bergerie du Trescol » en maison des associations.

Par ailleurs, il est décidé de créer 2 commissions :

- Commission « urbanisme et bâtiments communaux» (responsable : Thierry Landes), notamment pour discuter du devenir de la maison Soulier et réfléchir à un lieu adapté pour une maison des associations ,
- **Commission « vie associative »** (responsable : Isa Odenhardt) pour dynamiser la vie associative sur la commune.

2 - Filière bois

Le Conseil municipal approuve la poursuite du projet « filière bois » sur la commune. Ce projet entraînera l'implication du Département (lutte contre les incendies), des acteurs du paysage, des scientifiques, des propriétaires, des acteurs économiques s'inscrivant dans les circuitscourts ... Il est décidé de créer une **Commission «filière bois»** (responsables : Xavier Rouau, Albin Gaucher).

3 - Eau

Il est décidé de créer une **Commission «eau»** (responsable : Albin Gaucher) chargée en particulier de veiller à sécuriser l'alimentation en eau de tous les hameaux.

4- Fêtes, culture

Il est décidé de créer une **Commission «culture»** (responsables : Isa Odenhardt, Jacqueline Mazel, Odette Salery) intégrant le Comité des fêtes. Elle fera le lien entre les associations, la médiathèque et les festivités de la commune. Elle travaillera en partenariat avec les commissions « vie associative » et « Urbanisme et bâtiments communaux ».

5 - Biens vacants et sans maître (BVSM)

Le Conseil municipal autorise le maire à poursuivre la démarche «Biens vacants et sans maître (BVSM)» auprès de l'association des communes forestières, pouvant permettre d'augmenter la réserve foncière de la commune.

6 - Jeunesse

Il est décidé de créer une **Commission «jeunesse»** (responsable : Odette Salery), chargée de s'associer avec «Les Romanesques » pour mener une action jeunesse lors du Festival en août, et de créer un Conseil municipal des jeunes.

7 - Communication

Il est décidé de créer une **Commission «Communication et parole aux habitants»** (responsable : Olivia Delanoë). L'information aux habitants s'appuie notamment sur les 3 outils de communication de la mairie : le bulletin communal, le forum framavox mis en place en mars 2020 et le site internet de la mairie.

8 - Aînés

Il est décidé de créer une Commission «Aînés» (responsables : Jacqueline Mazel, Odette Salery) afin d'oeuvrer pour le bien-être et le mode de vie de nos anciens qui veulent vieillir à Saint-Roman. Une action a déjà été instituée depuis plusieurs années avec le « repas des aînés » une fois par an.

9 - Marché estival

Il est décidé qu'Isa Odenhardt soit la référente pour le marché estival assurant l'interface entre la mairie et l'association « Place au marché » en charge du marché estival.

10 - Cimetière

Il est décidé de créer une **Commission «cimetière»** qui aura notamment pour tâche l'agrandissement du cimetière et la révision de son règlement qui date de 1890.

11 - Encombrants

Pour répondre aux incivilités dans l'usage des bennes à déchets, une journée par mois sera consacrée aux dépôts des encombrants qui seront amenés à Ganges par la mairie. Pour les personnes âgées, un ramassage des encombrants sera organisé par la mairie.

Conseil municipal du 23 juin 2020

Présents: Landes Thierry, Decisier Geneviève, Etancelin Gérard, Odenhardt Isa, Martens Benoît, Mazel Jacqueline, Gaucher Albin

Absents excusés: Villaret Luc (procuration à Landes Thierry), Xavier Rouau (procuration à Decisier Geneviève), Delanoë Olivia (procuration à Odenhardt Isa), Salery Odette (procuration à Decisier Geneviève)

Secrétaire de séance : Albin Gaucher

Vote du compte administratif de la commune pour 2019 :

Fonctionnement	Dépenses	150 367.32€
	Recettes	510 950.19€
	Excédent	360 582.87€
Investissement	Dépenses	76 066.32€
	Recettes	68 389.83€
	Déficit	7 676.49€

Vote du compte de gestion pour 2019 :

- onctionnement	Dépenses	150 367.32 €
	Recettes	510 950.19 €
	Excédent	360 582.87 €

Investissement Dépenses 76 066.32€

Recettes 68 389.83 € Déficit 7 676.49 €

Vote des tarifs eau et assainissement pour 2020 :

Prime fixe d'abonnement Eau : 105 €

Prix m³ : 1,05 €

Prime fixe abonnement Assainissement : 15 €

Prix m³ d'eau usée : 0,50 €

Vote du budget primitif 2020

Fonctionnement Dépenses 486 363.00 €
Recettes 588 788.00 €

Investissement Dépenses 307 925.00 €

et recettes

Aide au voyage scolaire pour l'année 2020

L'aide de 90 € par an et par enfant (un voyage par an).

Demande de subvention de la société de chasse

Validation de l'attribution de 1 000€ à la société de chasse de Saint Roman, somme versée pendant la période de crise sanitaire avec l'accord du Trésor public afin de permettre à l'association de faire face à sa trésorerie.

Devenir de l'ancienne photocopieuse de la mairie

Accord pour revendre, pour l'Euro symbolique, l'ancienne photocopieuse de la mairie à une association qui s'occupe des réfugiés.

Conseil municipal du 10 juillet 2020

Présents: Decisier Geneviève, Salery Odette, Gaucher Albin, Landes Thierry, Martens Benoît, Odenhardt Isa, Mazel Jacqueline, Rouau Xavier, Villaret Luc Absente excusée: Delanoë Olivia (procuration à Isa Odenhardt), Gérard Etancelin (procuration à Luc Villaret)

Secrétaire de séance : Decisier Geneviève

Elections sénatoriales du 27 septembre 2020

Délégué titulaire : Luc Villaret

Délégués suppléants : Thierry Landes, Odette Salery,

Xavier Rouau

Renouvellement de la Commission des impôts directs

Le rôle de la Commission communale des impôts directs (CCID) est de donner chaque année un avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. Luc Villaret porte à la connaissance des conseillers une liste de 24 personnes de la commune, parmi lesquelles l'administration fiscale retiendra en plus du maire, six titulaires et six suppléants. Cette liste est acceptée à l'unanimité.

Convention de création de servitude

Le Conseil municipal autorise le maire à signer tous les

documents concernant la convention de création de servitude entre le Département et la Commune pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau hydraulique sur la RD 153 (hameau de Bourras) : réalisation d'un aqueduc relié à une buse et débouchant sur la parcelle C359 (font servant). Ces travaux sont pris en charge par le Département du Gard et n'ouvrent pas droit à une indemnité au propriétaire.

Autorisation permanente et générale de poursuites au Trésorier général

Le Conseil municipal refuse à l'unanimité, dans les circonstances actuelles, de donner au comptable public une autorisation permanente et générale de poursuites en cas d'impayé. Il décide de rencontrer individuellement les personnes rencontrant des impayés afin de trouver une solution de remboursement.

Désignation du correspondant CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement)

Le CAUE a une mission d'intérêt public. Il a pour objectifs de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement sur le territoire départemental. Il est créé à l'initiative des responsables locaux et présidé par un élu local. La durée du mandat est de trois ans. Correspondant CAUE : Thierry Landes

Indemnités de fonction du maire et des Adjoints

La délibération du 23 mai 2020 sur les indemnités est retirée sur demande des services préfectoraux du fait du manque d'une annexe. Les indemnités remises au vote sont acceptées à l'unanimité.

Désignation des délégués du Conseil communautaire

La délibération du 23 mai 2020 sur la désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant à la Communauté des communes est retirée sur demande des services préfectoraux car dans les communes de moins de 1 000 habitants, les délégués communautaires sont désignés automatiquement : le maire et le premier adjoint sont membres de plein droit.

Désignation des délégués du Syndicat mixte Ganges Le Vigan

La délibération du 23 mai 2020 sur la désignation des délégués titulaires au syndicat mixte Ganges Le Vigan est retirée sur demande des services préfectoraux car c'est à la Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises qu'il appartient de désigner ses représentants parmi les membres de son Conseil communautaire.

Désignation du correspondant Défense

Le correspondant Défense remplit une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense en lien avec les autorités civiles et militaires du Département et de la Région. Correspondant Défense : Thierry Landes

Chauffage la Bergerie

Un type de chauffage doit être choisi pour la salle communale pour répondre aux normes de sécurité. Deux systèmes sont envisagés : pompe à chaleur et climatisation réversible. Le système choisi serait une solution d'attente car un chauffage à bois (copeaux) pourrait être emblématique des réalisations de la commune en matière de filière bois, lorsque le projet sera opérationnel.

Convention d'assistance pour l'assainissement et l'eau potable

Il est décidé de demander l'assistance technique du Département pour les missions d'assainissement collectif et non collectif et de protection des ressources en eau. Pour cela, une convention entre le Département et la Commune sera signée. Pour chaque mission, la rémunération à verser au département pour l'année 2020 serait de 120,89 € TTC (la part annuelle à l'habitant étant de 0,35 € HT pour chaque mission, 10% de TVA).

Décision sur le projet Maison Soulier

Ce sujet sera reporté à un prochain Conseil, après la tenue de la Commission «Urbanisme et biens communaux» pour en discuter.

Sort du marché du samedi et accompagnement du marché du vendredi

Après débat, une nouvelle convention entre l'association «Place au marché» et la commune est acceptée. L'association a voté le déplacement du marché d'été du samedi matin au vendredi soir. Dans cette nouvelle convention, la commune consent toujours l'occupation de la place de

Saint Roman, la fourniture d'eau et d'électricité, le prêt de tables et de bancs, la mise à disposition de la photocopieuse et du vélum et la privatisation de la place, mais elle revient sur la mise à disposition de l'employé municipal pour l'organisation de l'espace, le montage et le démontage du matériel, et le maintien des lieux en état de propreté.

Prochaine enquête de recensement 2021

La prochaine enquête de recensement de la population se déroulera du 21 janvier au 20 février 2021 sur le territoire communal. La candidature d'Alain Aubanel comme coordonateur de l'enquête de recensement est retenue à l'unanimité. Il sera secondé par Séverine Debiée, avec le relais d'un correspondant par vallée (Luc Villaret pour le Recodier, Albin Gaucher pour le Savel, et Jacqueline Mazel pour le Vidourle).

Transfert des pouvoirs du maire en matière d'eau et de police Le Conseil municipal s'oppose au transfert automatique à la Communauté de communes des pouvoirs de police du maire en matière d'assainissement collectif et/ou non collectif, de circulation et de stationnement, d'autorisation de stationnement des taxis et d'habitat insalubre.



Commissions municipales

Le Conseil municipal du 12 juin 2020 a décidé, au regard des enjeux actuels sur la commune, de mettre en place les Commissions suivantes animées par des membres du Conseil :

Commissions :	Animées par :
Communication et parole aux habitants	Olivia Delanoë
Urbanisme et bâtiments communaux	Thierry Landes
Filière bois	Xavier Rouau, Albin Gaucher
Eau	Albin Gaucher
Vie associative	Isa Odenhardt
Culture	Isa Odenhardt, Jacqueline Mazel, Odette Salery
Jeunesse	Odette Salery
Aînés	Jacqueline Mazel, Odette Salery
Cimetière	Luc Villaret, Isa Odenhardt

Communication et parole aux habitants :

Il est important de faire remonter les réflexions et les propositions des habitants pour éclairer le Conseil municipal sur des projets, thèmes ou orientations relatifs à la vie dans la commune. Cette commission est chargée de l'information aux habitants en s'appuyant notamment sur les 3 outils de communication de la mairie : le Bulletin communal, le Forum framavox mis en place en mars 2020, et le site internet de la mairie (en cours de refonte). Par ailleurs, les Commissions, dont il est question ici, sont ouvertes aux habitants du village et constituent des espaces de travail où chacun peut s'exprimer et proposer ses idées.

Une 1ère réunion de la commission «Communication et parole aux habitants» s'est tenue le 4 juillet 2020 autour de l'utilisation de l'outil Framavox. Une autre réunion sera organisée en automne. Merci d'avance de vos idées et propositions pour améliorer la communication dans notre village.

Concernant le Forum Framavox, 110 habitants du village en font aujourd'hui partie. Si vous n'êtes pas encore membre et souhaitez l'être, merci d'adresser votre demande à olivia.delanoe@gmail.com

Urbanisme et bâtiments communaux :

La commission «Urbanisme et bâtiments communaux» étudie les dossiers de permis de construire et les déclarations de travaux déposés en mairie. Son objectif principal est d'informer les membres de la commission et le Conseil municipal de l'évolution de l'urbanisation de la Commune. La commission a en charge un travail d'étude et de préparation sur toutes les thématiques et dossiers en lien avec les questions d'urbanisme et d'habitat sur lesquels elle émet un avis consultatif.

Une 1ère réunion de la commission «Urbanisme et bâtiments communaux» s'est tenue le 16 juillet 2020 autour du devenir de la maison Soulier.

Une prochaine réunion regroupant les 3 commissions «Urbanisme et Bâtiments communaux», «Vie associative» et «Culture», se tiendra le 22 septembre à 18h00 à la mairie, pour réfléchir sur un nouveau lieu «maison des associations» répondant aux besoins et pour dynamiser la vie associative à Saint Roman.

Si vous avez envie de vous impliquer et si vous avez des idées, vous êtes invités à participer à cette réunion.

• Filière bois :

Le projet filière bois est emblématique de la commune en raison de son peuplement forestier majoritairement constitué de châtaigniers aujourd'hui dépérissants. Il se veut exemplaire et pilote pour les zones de situation comparable. Le projet vise un triple objectif : 1. Préserver et régénérer les paysages, 2. Garantir la pérennité des services rendus par la forêt (eau, CO2, produits de ramassage et chasse, feu...), 3. Insuffler une activité économique centrée au niveau local grâce à la transformation et à la commercialisation des produits. La commission se propose de : a) faire le point sur l'état du projet et expliquer les initiatives prises, b) discuter des différents objectifs et moyens à mettre en oeuvre en lien avec les différents acteurs (propriétaires, exploitants, transformateurs, utilisateurs, habitants...).

1ère réunion de la commission «Filière bois» : le 8 septembre 2020 à 19h15 à la salle de la mairie

• Eau:

Il fût un temps où la période chaude de l'année ne durait que trois à quatre mois. Cependant, le réchauffement climatique auquel nous assistons tous a conduit à un allongement de cette période provoquant des sécheresses de plus en plus longues et conduisant les sources à leur niveau le plus bas voire, dans les cas les plus extrêmes, à leur tarissement. Face à cette problématique, garantir un accès à l'eau pour tous est désormais fondamental et doit intégrer notre réflexion à tous.

C'est pourquoi, une commission se tiendra afin de réaliser dans un premier temps un état des lieux des ressources disponibles sur notre commune puis de proposer et d'étudier les solutions qui peuvent s'offrir à nous (mutualisation, réserves, achats groupés, etc).

La première réunion visant à établir l'état des lieux se tiendra très prochainement. Nous vous communiquerons la date et l'heure d'ici peu.

• Vie associative:

La commune de Saint-Roman compte une vingtaine d'associations. Elles seront invitées à une commission début octobre. A la suite de cette réunion, la mairie organisera une journée durant laquelle les associations auront l'occasion de présenter leurs activités.

voir page précédente «Urbanisme et bâtiments communaux», réunion le 22 septembre à 18h00.

• Culture:

Depuis toujours nous avons une vie culturelle bien vivante à Saint-Roman. Chacun de vous a probablement participé activement à une de nos manifestations (Romanesques, fête votive, journées à thème proposées par la médiathèque ...).

voir page précédente «Urbanisme et bâtiments communaux», réunion le 22 septembre à 18h00.

Si vous avez envie de vous impliquer et si vous avez des idées, n'hésitez pas à venir.

Aînés de Saint-Roman :

Les habitants de Saint-Roman sont en majorité âgés de plus de 60 ans. Ainsi nous devons nous soucier d'accompagner cette population et l'aider à bien vieillir sur notre commune. Karima Nassih (gérontologue), que nous avons déjà rencontrée, propose ses compétences pour animer, dès fin septembre, des ateliers qui stimuleront les capacités intellectuelles et physiques de nos aînés. La mairie est partie prenante de ce projet en mettant à disposition des moyens de transport, en fournissant les locaux, en soutenant cette initiative.

Une commission aura lieu le mardi 8 septembre à 18h00 à la mairie. Les habitants sont cordialement invités pour apporter des idées, des projets. Pour démarrer l'activité, un groupe de 15 personnes inscrites serait souhaitable.

• Jeunesse:

25 jeunes de 5 à 25 ans habitent la commune. Nos projets électoraux ont pris en compte cette tranche d'âge en projetant de créer un Conseil municipal des jeunes dans le but d'inviter la jeunesse à comprendre le fonctionnement politi-



que et démocratique d'une commune. Dès la rentrée une commission invitant les jeunes se mettra en place. Actuellement, nous n'avons pas encore fixé la date mais aimerions que les jeunes aient déjà des projets et réfléchissent à ce qui pourrait être amélioré pour leur bien être et pour le mieux vivre dans leur village.

• Cimetière :

Cimetières durables et obsèques écologiques : une tendance d'avenir ? Par Isa Odenhardt

Je me suis engagée dans la commission du cimetière avec Luc pour proposer une idée qui me semble toute nouvelle, en tout cas dans notre région.

Dans beaucoup de pays nordiques et dans les pays anglophones, il existe depuis quelques années des alternatives aux cimetières «classiques», des cimetières «naturels», et il me semble que le sujet pourrait intéresser des gens à Saint Roman.

Les cimetières naturels ne sont pas nombreux en France mais pourquoi ne pas en discuter ? Pourquoi Saint Roman n'aurait pas le premier cimetière naturel de la région ? Le sujet me semble d'actualité touchant à : l'écologie, l'entretien (les enfants vivent souvent loin ce qui pose problème pour entretenir les tombes de la famille comme cela se faisait avant), la biodiversité aussi.

Je vous cite l'exemple de Niort : A l'entrée de cette nécropole inhabituelle, sanctuaire de biodiversité, une citation du botaniste Gilles Clément: «Pour faire un jardin, il faut un morceau de terre et l'éternité». «Il s'agissait de créer un environnement différent, où les défunts seraient rendus à la terre, naturellement», résume pour l'AFP Dominique Bodin, Conservateur des douze cimetières de Niort. C'est lui qui a inauguré, en 2014, le premier «cimetière naturel» de la ville et de France; un espace qu'il a conçu pour tous : athées, croyants de toutes confessions, adeptes de l'inhumation ou de la crémation.



La question des chemins communaux :

Le thème des chemins communaux est souvent discuté sur le Forum Framavox des habitants. Des précisions semblent nécessaires.

Les chemins communaux non entretenus par la mairie, affectés à l'usage du public, n'ont pas été classés comme voies communales, mais ils font partie du domaine privé de la commune ; ils sont souvent appelés chemins ruraux.

Ce sujet demande à être réfléchi dans le cadre de la législation qui s'y applique. En effet dès lors que la commune a effectué des travaux destinés à assurer ou à améliorer la viabilité du chemin rural et a ainsi accepté d'en assumer l'entretien, sa responsabilité

peut être mise en cause par les usagers pour défaut d'entretien normal.

Réglementairement, l'entretien de ce type de chemin peut être réalisé ; il est cependant encadré de façon assez stricte.

On peut donc envisager l'entretien des chemins communaux, notamment par une association qui couvrirait ses adhérents par une assurance de responsabilité civile.

Une commission mettant en place cette action est bienvenue.



Informations municipales

• REZO POUCE

Il s'agit d'un dispositif gratuit mis en place avec la communauté des communes, permettant d'organiser et de sécuriser l'autostop grâce à l'implantation d'arrêts «sur le pou-

ce» signalisés au bord de la route. A Saint-Roman, il sera installé dans les prochaines semaines à l'arrêt de bus du village.



Un autostoppeur pourra donc attendre à cet arrêt qu'un conducteur le fasse monter dans son véhicule. Cela permet de se déplacer non seulement sur le territoire de la communauté des communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises, mais aussi sur l'ensemble des communes françaises qui ont adhéré à ce réseau.

Il est nécessaire de s'inscrire sur www.rezopouce.fr afin de bénéficier de ce dispositif.

Par un mécanisme d'identification mutuelle via l'application mobile dédiée, les deux usagers savent qu'ils sont tous les deux membres du Rézo Pouce et peuvent ainsi covoiturer en toute sérénité.

• Port du masque obligatoire

(décret n° 2020-884 du 17 juillet 2020)

L'obligation de porter le masque « dans les lieux clos », annoncée par le Président de la République puis le Premier ministre, concernent les établissements suivants : Etablissements sportifs clos, patinoires, manèges, piscines couvertes ; Salles d'audition, de spectacle, de conférence ; Cinémas, salles polyvalentes ; Etablissements de plein air ; Lieux de culte ; Musées ; Bibliothèques ; Magasins et centres commerciaux ; Administrations et banques.

Si vous arrivez à la mairie ou à la bibliothèque sans masque, on pourra vous en mettre à disposition.

• Incendie

Le risque d'incendie de forêt s'amplifie chaque année partout en France. Avec plus de 50 % du territoire occupé par des forêts, landes ou garrigues, le Gard est fortement concerné par ce risque. Le bilan dramatique de l'an dernier (1 mort, 16 maisons détruites, 1100 ha brûlés) appelle chaque citoyen à la plus grande vigilance durant la l'été à venir.

Une carte de vigilance incendies de forêt est désormais disponible pour le Gard, et mise à jour quotidiennement. Elle doit permettre aux habitants, ainsi qu'aux touristes de connaître le niveau de risque et d'adapter leurs pratiques en conséquence. Cette carte sera consultable du 15 juin au 15 septembre sur le site internet de la préfecture et sur une application mobile. www.risque-prevention-incendie. fr/gard/

Pont du Gard

Le Pont du Gard est ouvert au public, avec l'obligation du port du masque dans les lieux fermés. La commune ayant renouvelé sa convention de partenariat avec ce site, les habitants de Saint-Roman de Codières bénéficient de la gratuité de l'accès au site du Pont du Gard, aux espaces muséographiques et au stationnement. Il suffit de se présenter sur le site avec une pièce d'identité en cours de validité et un justificatif de moins de six mois justifiant le domicile sur Saint Roman.

Sécheresse

Le débit du Vidourle est passé sous le seuil d'alerte à la mi-juillet. Le préfet du Gard a donc décidé de **placer en alerte le secteur du Vidourle. En alerte de niveau 1**, le remplissage des piscines privées, le lavage des voitures et le fonctionnement des fontaines en circuit ouvert sont interdits. De plus, des restrictions d'horaires pour l'arrosage sont mises en place. Sont interdits l'irrigation agricole et des jardins potagers entre 10h00 et 18h00 (sauf pour les modes d'irrigation économes en eau type goutte-à-goutte). Pour l'arrosage domestique (pelouses, jardins d'agrément...), des terrains de golf et des espaces sportifs (stades...), l'interdiction s'étend entre 8h00 et 20h00.







• Lutte contre le moustique tigre

Vous pensez avoir observé un moustique tigre près de chez vous ? Signalez-le!

www.signalement-moustique.fr ou téléchargez l'application mobile iMoustique.

Pour éliminer les larves de moustiques :

- Éliminer tous les endroits où l'eau peut stagner
- Changer l'eau des plantes et des fleurs et supprimer les soucoupes, remplacer l'eau des vases par du sable humide
- Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées et nettoyer régulièrement : gouttières, regards, caniveaux et drainages
- Couvrir les réservoirs d'eau (bidons d'eau, citernes, bassins) avec un voile moustiquaire ou un simple tissu
- Couvrir les piscines hors d'usage et évacuer l'eau des bâches ou traiter l'eau.
- Éliminer les lieux de repos des moustiques adultes (débroussailler les herbes hautes et les haies, élaguer les arbres, ramasser les fruits tombés et les débris végétaux, réduire les sources d'humidité (limiter l'arrosage), entretenir votre jardin).

La carte Occ'Ygène

Soutenir la relance du tourisme en Occitanie, est l'objectif de la nouvelle carte Occ'Ygène présentée par la Région. Elle donne accès en illimité et pendant un an à des avantages et des réductions sur de nombreuses activités de loisirs (activités de plein air et sportives, musées, sites culturels et naturels, grottes, gouffres, parcs de loisirs, parcs animaliers, aquariums, parcs d'attractions, balades en bateau, jardins, excursions et visites guidées, producteurs agro-alimentaires, entreprises et artisans ouverts à la visite, domaines viticoles...), auprès de villages vacances, et de campings pour la période estivale, chez environ 300 établissements partenaires.

Valable 1 an à partir du mois de juillet 2020, la carte est gratuite pour les jeunes de 18 à 25 ans et proposée à un tarif de 20€ pour les familles (un adulte et un enfant). Gratuite pour les familles les plus modestes, elle sera créditée jusqu'à 300 € par foyer (mesure jusqu'au 15 novembre 2020).

Les demandes de carte Occ'Ygène sont possibles à partir du 6 juillet sur la plateforme www.tourisme-occitanie.

La liste des établissements partenaires et des offres disponibles sur le site du CRT : www.tourisme-occitanie.com
Un numéro vert gratuit, le 0 800 94 94 94, mis en place
par la Région et le CRT durant la période estivale afin
d'aider les habitants d'Occitanie à planifier leurs vacances
et les informer des possibilités de découverte de la région
: balade, loisirs, séjours, hébergements...

Encombrants

Les services techniques de la commune collectent de plus en plus d'encombrants dans le village.

La collecte des encombrants SE FAIT UNIQUEMENT par mail (mairiestroman@orange.fr) ou par téléphone en appelant le 04 67 81 30 50 pour indiquer la nature des encombrants afin de planifier leur enlèvement.

A l'issue la mairie vous contactera pour convenir d'un rendez vous afin de les enlever.

Les dépôts sauvages d'encombrants à la fois polluant et obstruant la voie publique sont interdits par la loi et soumis à sanctions.

Un effort de citoyenneté ne coûte rien et est utile à tous. Merci d'être citoyens.

Rappel : interdiction de divagation des chiens sur le territoire de la commune



DEPARTEMENT DU GARD

COMMUNE DE SAINT-ROMAN DE CODIÈRES

ARRÊTÉ MUNICIPAL PERMANENT Du 30 JUIN 2020

Arrêté interdisant la divagation des chiens et des

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-ROMAN DE CODIÈRES,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2212-2,

Vu l'article L 211-22 du code rural et de la pêche maritime,

Considérant qu'il y a lieu, dans un but de sécurité et de tranquillité, de réglementer la divagation des animaux sur la voie publique, et notamment celle des chiens et chats,

ARRÊTE

Article 1 - Tout propriétaire de chien ou de chat doit tenir son animal en laisse sur les voies, parcs et jardins publics, à l'intérieur de l'agglomération.

Article 2 - Tout chien ou chat errant, trouvé sur la voie publique, pourra être conduit, sans délai, à la fourrière.

Article 3 - Les infractions au présent arrêté sont passibles d'amende.

Article 4 - La police rurale est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise à Mme la Sous Préfète du Vigan.

Fait à Saint-Roman de Codières le 30 juin 2020

• Commémoration du 14 Juillet 2020

Les habitants ont été conviés par le maire à participer à la célébration de notre fête nationale le 14 juillet à 11 heures, sur la place du village.

Ce fût l'occasion pour le maire de présenter son équipe, de rendre hommage à ce grand moment de l'histoire de France, et de favoriser les échanges entre habitants autour du verre de l'amitié.



Commémoration du 14 juillet sur la place du village

• Information sur la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises

La Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises regroupe 13 communes : 9 dans l'Hérault (Ganges, Moulès-et-Baucels, Laroque, Cazilhac, Gorniès, Brissac, Agonès, Saint-Bauzille-de-Putois, Montoulieu) et 4 dans le Gard (Saint-Julien-de-la-Nef, Sumène, Saint-Roman-de-Codières, Saint-Martial)

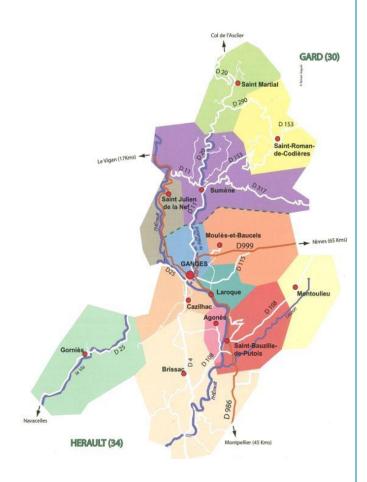
Sur ce territoire, les compétences de la Communauté de Communes s'appliquent à : l'aménagement de l'espace, le développement économique, la protection et la mise en valeur de l'environnement, le logement et le cadre de vie, l'enfance et la jeunesse, les équipements culturels et de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, la voirie d'intérêt communautaire.

Le Conseil communautaire est composé de 32 délégués représentant les 13 communes.

Il a élu le 6 juin 2020 les président et vice-présidents suivants :

- Président de la Communauté de communes : Michel Fratissier, maire de Ganges
- 1ère vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire et de la ruralité : Françoise Jutteau, maire de Saint-Martial
- 2ème vice-président en charge des finances : Daniel Célérier, maire de Moulès-et-Baucels
- 3ème vice-président en charge du développement économique : Lambert Lucas, conseiller municipal à Sumène
- 4ème vice-président en charge du tourisme : Julien Tricou, maire adjoint de Laroque
- 5ème vice-président en charge du développement durable : Lucas Faidherbe, maire de Saint Julien de la Nef
- 6ème vice-président en charge de la collecte et du traitement des déchets : Pierre Compan, maire de Cazilhac

- 7ème vice-président en charge de la culture : Jean Burdin, conseiller municipal à Saint Bauzille de Putois
- 8ème vice-président en charge des travaux et du logement : Bernard Caumon, 1er adjoint du maire de Ganges en charge des travaux et du cadre de vie
- 9ème vice-président en charge de l'enfance et de la jeunesse : Gérard Fabrier, adjoint au maire de Ganges en charge des sports et de la jeunesse



Travaux réalisés sur la commune depuis 2019

- Aire de retournement de bus à Bourras : Suite à la demande de l'entreprise de transport Brignolo concernant un nouvel arrêt de bus au Hameau du Bourras, la mairie a créé une aire de retournement pour permettre au bus transportant les enfants de Saint-Roman de pouvoir faire demi-tour en toute sécurité. L'emplacement a été déterminé en concertation avec le Conseil Général propriétaire de la voie.
- Archives: En Février 2020 nous avons eu la visite de représentants des Archives Départementales du Gard pour l'inspection des archives communales (contrôle de la tenue des archives communales). La Directrice des Archives départementales a adressé ses félicitations au Conseil municipal et aux employés municipaux pour la bonne conservation du patrimoine écrit de la commune. Par contre, il a été noté la disparition d'un registre de délibérations couvrant la période 1903-1938.

Appel à la population : si vous retrouvez dans votre bibliothèque ce registre (registre de délibérations 1903-1938), merci de nous le rapporter et de contribuer ainsi à la conservation de notre patrimoine écrit.

• Réfection du bureau du secrétariat : Cet hiver la mairie a fermé ses portes pendant la période de Noël ce qui a permis à notre employé de faire un petit coup de jeune au secrétariat, d'améliorer aussi le système informatique. Nous pouvons ainsi vous accueillir dans un environne-

ment plus clair et agréable.

- Aînés: Une vigilance particulière a été apportée aux aînés pendant la période du confinement liée au Covid (contact téléphonique, organisation de visites par les Conseillers de la nouvelle municipalité).
- Réfection des routes: Nos routes se dégradent, nous les pétassons, mais arrive un moment où nous ne pouvons plus. Ce fut le cas du chemin de Camplo ainsi que celui de Peyridié où nous avons fait appel à une société spécialisée « Germain» qui nous a fait un travail remarquable en resurfaçant la route et en regoudronnant.
- Vieille route / enrochement : A la suite de divers travaux sur la voirie de la vieille route, l'employé municipal s'est aperçu que le mur de soutènement de la route faisait «ventre» et qu'il y avait une réelle mise en danger pour les usagers. De ce fait, la route a été fermée et l'entreprise Paillé a été mandatée en urgence pour réaliser les travaux dans les plus brefs délais. A la première intervention le mur s'est totalement effondré et un enrochement a été nécessaire. Nous remercions l'entreprise d'être intervenue aussi rapidement.

Suite à cela si vous constatez un problème de voirie ou autre merci de le signaler à la mairie au 04 67 81 30 50.



Aire de retournement de bus à Bourras





Réfection du bureau du secrétariat

Informations des associations

Association des Propriétaires Chasseurs de Saint Roman de Codières

Il est des éléments que l'on ne peut prévoir, des événements qui viennent brutalement et sans prévenir perturber et ébranler ce que l'on pensait solide, durable et viable. La disparition de Francis Sauzet, président de l'Association des Propriétaires Chasseurs de Saint Roman de Codières en décembre dernier est de ces événements.

Et alors que l'association de chasse sombrait peu à peu face à cette perte, une remobilisation franche et sincère d'un petit groupe a permis de redonner un nouvel élan à l'association de chasse de Saint Roman.

Si Francis et ses prédécesseurs ont établi des fondations, il nous appartient désormais de les renforcer et de bâtir sur celles-ci une association en phase avec son temps et les problématiques nouvelles auxquelles nous devons faire face. La tâche est ardue tant il y a à faire, mais notre motivation est grande et notre ambition assumée : oeuvrer pour une chasse dans son essence la plus pure où le partage, la convivialité, l'échange et l'ouverture d'esprit primeront.

Nous évoquions plus haut les problématiques auxquelles une société de chasse est confrontée. Les dernières années ont vu une prolifération du sanglier sur notre territoire avec les dégâts induits. Face à ces maux, le recours à la chasse est nécessaire afin de contrecarrer cette dynamique d'accroissement d'une espèce devenant nuisible. Cependant, ce territoire doit être partagé entre ses

différents usagers : propriétaires, agriculteurs, éleveurs, visiteurs et chasseurs. Les attentes de tous peuvent être comblées dans la limite du respect des règles et d'autrui. Si des tensions ont pu apparaître sur la possibilité de concilier les attentes de tous ces usagers, la nouvelle équipe a pour objectif premier de les apaiser.

Notre première décision lourde de sens et qui vous concerne tous a été de reculer la date d'ouverture de la chasse fixée traditionnellement au 15 août. Cette dernière reprendra le 11 septembre. Ce délai permettra aux vacanciers visitant notre commune de profiter de la période estivale sans se voir imposer les contraintes de sécurité qu'impose la pratique de la chasse. L'association mettra également à profit ce temps pour consolider les fondations (actualisation des statuts, mise en place d'un règlement intérieur, désignation de porte parole, de médiateur) avant d'entamer la rénovation en profondeur de l'association qui s'articulera autour de nombreux projets que nous vous communiquerons au fur et à mesure de leur avancée.

Nous vous souhaitons une belle fin d'été en souhaitant que la pandémie de Covid nous épargne.

Pour le Conseil d'Administration de l'Association des Propriétaires Chasseurs de Saint Roman de Codières François Gaucher

PS: vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante : chassestroman@hotmail.com pour toutes demandes ou ren-

• Assemblée générale de l'association des propriétaires forestiers de St Roman de Codières

L'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière « Saint Roman des Forêts » a été créée à St Roman fin 2016, en lien avec la mairie et avec l'appui du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF).

L'objectif principal de cette association est de regrouper ceux qui veulent agir collectivement face au dépérissement du châtaignier pour entreprendre des actions concertées de gestion et de mise en valeur de leur territoire. Les adhérents à l'association s'engagent ainsi à participer à des projets décidés d'un commun accord qui dépassent leur périmètre individuel, mais ils restent maîtres sur leurs parcelles.

L'association est alors l'interlocuteur unique permettant de simplifier les relations avec des prestataires (diagnostics, coupes, terrassements, repeuplements, etc...) ou des administrations (aides, subventions, autorisations, etc...). C'est aussi l'acteur amont privilégié du projet «Fi-

lière Bois».

L'assemblée générale annuelle de l'association Saint-Roman-des-Forêts se tiendra le mardi 15 Septembre 2020 à 18h salle de la Mairie.

L'ordre du jour prévisionnel sera : élection du bureau, nouveaux adhérents, appel à cotisations 2020, retour sur le Plan Simple de Gestion (validé officiellement le 03/03/2020), point sur les plantations, discussion sur les modes d'exploitation en lien avec la filière bois et autres, opportunités (fonds européens, crédits carbone, compensation au défrichement...), propositions sur un programme d'animation/formation pour l'année et au-delà, divers.

Cette assemblée est ouverte à tous (mais seuls les adhérents peuvent participer aux votes).

Xavier Rouau, président de l'ASLGF

• Comité des fêtes, les Romances

L'équipe mobilisée ces deux dernières années pour les Romances et moi même, espérons que vous sortez en bonne santé de cette période de confinement.

En juillet malheureusement il n'y a pas eu de fête. Le coronavirus s'est invité partout et nous voulons qu'il s'en aille le plus vite possible! Comme beaucoup d'organisateurs de fête nous respectons les consignes de prudence et avons dû annuler.

Vous avez été là pour soutenir la poursuite de cette fête traditionnelle, vous serez là dès que nous pourrons reprendre avec un programme sympa et joyeux!

Je profite de cette lettre pour vous dire que des amies et amis nous manquent terriblement. Soit qu'ils sont à

l'écart pour des raisons de santé, soit qu'ils nous ont quittés trop brutalement. Tous ceux là ne manquaient pas la fête mais nous manquent à nous. Je ne citerai pourtant que Francis Sauzet, et nous souhaitons ici lui rendre hommage. Il était un pilier de la participation, le chef des brasucades de première qualité, il ne manquait pas un événement et sa popularité était très grande.

Rebondir! Nous nous préparons tous à ça! Nous espérons beaucoup organiser notre loto à la Bergerie du Col, vous serez avertis.

Avec toutes les amitiés de l'équipe, je vous souhaite un très bon été.

Karine Pecoul

Assocaition «Place au marché»

Le marché de St Roman organisé par l'association «Place au marché» a pour objectif de valoriser les producteurs et artisans locaux dans une ambiance agréable avec des animations musicales diverses et ses repas paysans.

Le choix du vendredi soir a été apprécié par tous en raison des fortes chaleurs de la journée.

Nous souhaitons que cela reste un lieu de rencontres ou de retrouvailles familiales, entre amis ou voisins, habitants de St Roman ou d'ailleurs.

Merci à toutes les personnes qui ont fait que ce soit encore un succès cette année.

L'association Place au Marché.





Association Exhale

La 5ème édition du festival « Les Romanesques » se déroulera les 21, 22 et 23 août 2020 à St Roman de Codières. La sortie de l'état d'urgence sanitaire, l'envie très forte de spectacle vivant et de vivre ensemble, une équipe de bénévoles motivée, et la chance d'avoir sur St Roman un amphithéâtre de verdure emblématique nous permettent de maintenir cet événement. Les restrictions sanitaires nous imposent cependant quelques ajustements. Les jauges seront par exemple limitées pour l'ensemble des spectacles. Nous avons dû également renoncer à accueillir le chœur lyrique Ars Vocalis dirigé par Marie-Paule Nounou, pilier du festival. Enfin, le stand de vaisselle participative sera exceptionnellement remplacé par de la vaisselle jetable... Mais soyez assurés que toute l'équipe est à pied d'oeuvre pour proposer une programmation et une organisation garantissant le bien-être de l'ensemble des participants tout en gardant l'esprit convivial et familial qui caractérise ce festival!

Le fil directeur de cette 5ème édition sera la voix : la voix chantée, la voix jouée, la voix parlée. Le spectacle d'ouverture « Gestes, sons, saveurs », vendredi 21 août à 21h30, vous offrira une rencontre entre l'Orient et l'Occident avec le percussionniste Thierry Miroglio et la danseuse Sophie Jégou, où le geste chorégraphique sculptera les couleurs et les rythmes instrumentaux des compositeurs majeurs

de notre temps. Nous vous proposerons le samedi 22 août une balade botanique en compagnie d'Olivia Delanoë, un ballet en suspension avec la compagnie les Mains Sales et son spectacle O Let me Weep, des duos de violons inspirés des chants populaires avec Sarah Labrousse-Baert et Françoise Dufaud, des loopings au violoncelle avec Stephan Schrader et un bal (en)chanté avec Les Tralala Lovers. Nous nous retrouverons le dimanche 23 août dès le lever du soleil avec le trio Gul-Pesvebi qui nous fera vibrer avec son répertoire de polyphonie géorgienne a cappella, une balade botanique en compagnie d'Alain Renaux, du pop'n trad fougueux avec le Tram des Balkans pour le concert de clôture à 17h, et bien plus encore.

Venez nombreux participer à la fête! Hélène, pour l'association Exhale

Tarifs : Accès libre au festival. Billetterie pour les concerts Loopings au violoncelle (5 €), Tralala Lovers (5 €) et Tram des Balkans (5 €). Billetterie gratuite jusqu'à 18 ans. Tous les autres spectacles sont gratuits ou sur participation libre. Les jauges étant limitées pour l'ensemble des spectacles, n'hésitez pas à réserver vos places par mail à

exhale.asso@gmail.com ou par SMS au 06 87 21 72 72.

Petite faim : Marché de St Roman le vendredi jusque 21h. Puis restauration assurée par l'équipe de bénévoles du festival.

Toute la programmation : www.lesromanesques.fr



Réunion de travail du vendredi 10 juillet 2020, le maire et l'associaton Exhale décident de maintenir l'organisation du festival

Nature, culture

• Bibliothèque

Chers lectrices/lecteurs et fidèles amis de la médiathèque

Notre programme à nous tous a été chamboulé, rien ne s'est passé ce printemps comme nous l'avions prévu et nous devons nous adapter à de nouveaux fonctionnements

MAIS

votre médiathèque reste la même.

Nous essayons de l'enrichir, d'améliorer son fonctionnement et sommes heureux d'accueillir trois nouvelles bénévoles, Murielle, Olivia et Mathilde que vous avez certainement déjà rencontrées.

La reprise de l'automne sera l'occasion de vous inviter à une journée conviviale avec pique nique ou repas, lectures et des choses qui restent à inventer.

Nous venons de recevoir de nouveaux livres. Le temps de les recouvrir et de les préparer vous pourrez les emprunter en septembre !

Vous trouverez, en tiré à part dans ce bulletin, la liste des nouveaux livres pour adultes et pour enfants.

Par ailleurs, vous attendent à la médiathèque :

- 250 nouveaux CD!!! Musiques du monde, chanson, humour, classique, contemporain, jazz, rock, enfants
- 150 DVD pour petits et grands

Vous avez des préférences, des films ou musiques que vous aimeriez voir ou écouter ? Dites-le à nos bénévoles, ils le noteront et essayeront de les réserver. Catherine est responsable des DVD et Véronique est responsable des CD

Horaires d'ouverture :

- Mardi 16h00 à 18h00
- Mercredi accompagnement scolaire sur demande, prendre contact par mail
- Vendredi 16h00 à 18h00
- Samedi (à partir de septembre) 16h00 à 18h00

Bénévoles :

Joana BENICHOU, Catherine CAPIETTO, Geneviève DECISIER, Sylvie DE HAYNIN, Olivia DELANOË, Véronique GARÇON, Murielle GOSSET, Adrienne LAUTRIC, Isa ODEN-HARDT, Béatrice PALENCHER, Florence REMY, Odette SALERY, Mathilde STEPOWSKI, Josette TORREGROSA

Si vous avez envie de participer activement à la vie de la bibliothèque rejoignez notre petite équipe, nous serons ravis.

